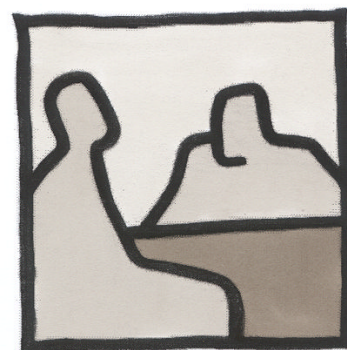


# **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DU FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)**



## **1. OBJECTIFS**

Les missions du service d'accompagnement social lié au logement s'inscrivent dans les missions globales du Fond de Solidarité Logement, créée le 31 mai 1990 (loi Besson) et appuyé par la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 visant la mise en œuvre du droit au logement. L'accompagnement Social Lié au Logement et les aides financières accordées par le FSL sont destinés à aider les ménages en grande difficulté à se maintenir dans leur logement ou à accéder à un logement. L'accompagnement social FSL se base sur l'adhésion des personnes et leur volonté à améliorer leur situation. La mise en place des mesures d'accompagnement social lié au logement est décidée par le comité compétent du FSL sur demande de travailleurs sociaux, de bailleurs privés ou publiques ou, directement, des ménages en difficultés. L'accompagnement peut également être mis en place dans le cadre des enquêtes assignation (résiliation du bail prononcée par le Tribunal) ou des enquêtes expulsion (avant le concours de la Force Publique accordée par la Préfecture). Un bilan diagnostique réalisé par le travailleur social auprès des ménages est la plupart du temps la première étape qui permet de mettre à jour ou non l'opportunité, le besoin d'un ASLL et l'adhésion du ménage concerné.

Le travail consiste principalement en une aide à la résolution de problématiques budgétaires, locatives et énergétiques (surcoût, surconsommation) et d'éducation par rapport à l'entretien et la bonne utilisation du logement. Ceci en tentant toujours de favoriser l'autonomie des personnes suivies. Il y a également un important travail d'écoute et de médiation entre la famille et les bailleurs privés et sociaux afin de garantir une bonne intégration ou un maintien des ménages dans leur logement (prévention des expulsions locatives).

## **2. LES REALISATIONS**

### **2.1 LES MOYENS**

#### **2.1.1 L'équipe**

- Marlyse STAUB, éducatrice spécialisée : 0,75 etp

- Cindy WEBER, conseillère en économie sociale et familiale : 0,50 etp
- Johanna QUIRIN (remplacée à deux reprises par Sarah FUMAT puis Magalie MICHOT), conseillère en économie sociale et familiale : 0,25 etp.

Nous avons pu noter la difficulté que représentent le passage de relais et la reprise des dossiers dans le cadre des deux remplacements (poste de Johanna QUIRIN). Les difficultés sont vécues tant au niveau des travailleurs sociaux remplaçants que des ménages accompagnés pour qui le passage de relais ne se fait pas sans une perte considérable de temps pour la résolution de leurs problématiques. Une grande disponibilité a également été nécessaire pour Cindy WEBER et Marlyse STAUB afin d'apporter aide et conseils pour les collègues remplaçantes.

### 2.1.2 Les lieux

Le champ d'intervention couvre un secteur qui englobe la CUS, les circonscriptions d'Haguenau, de Bischwiller et de Wissembourg.

Cindy WEBER et Johanna QUIRIN/Magalie MICHOT s'occupent des situations dans la CUS tandis que Marlyse STAUB intervient prioritairement sur le secteur Nord-**Est** du département. Sur ce dernier secteur, le travail est essentiellement itinérant. Hors CUS, des rendez-vous sont parfois, néanmoins, organisés en Mairie pour reposer un cadre, rappeler une distance professionnelle et permettre au travailleur social d'être dans un contexte plus sécurisant et institutionnel. Une permanence est également assurée tous les vendredis matins de 9h30 à 12h00 dans les locaux administratifs de l'association au 20, rue de la Montagne Verte à Strasbourg.

Comme en 2009, la baisse des suivis Hors-CUS a continué, ne représentant à nouveau que 2/3 des suivis de Marlyse STAUB, qui a alors complété son temps de travail sur la CUS. Par ailleurs, contrairement au deuxième semestre 2009 qui affichait une importante hausse des mesures attribuées sur la CUS, ce deuxième semestre 2010 fait, lui aussi, apparaître **une baisse conséquentes des suivis sur la CUS (depuis août 2010) et hors CUS.**

## 3. LES ACTIONS MENEES

### 3.1 BILAN CHIFFRE

Evolution du nombre de situations

	Nombre de suivis CUS	Nombre de suivis hors CUS	TOTAL
2010	<b>109</b>	<b>63</b>	<b>172</b>
2009	154	71	225
2008	89	78	167

Nous sommes soumis à une fluctuation du nombre de mesures attribuées par le FSL induisant une imprévisibilité du temps et de la charge de travail et impliquant, de ce fait la nécessité d'une grande souplesse et adaptabilité de la part du salarié. Ceci est particulièrement difficile pour les collègues intervenant sur un deuxième service de l'association (poste de Johanna QUIRIN : 0,25 ETP FSL et 0,50 ETP sur les ateliers de redynamisation).

## Composition familiale

		Femme seule	Homme seul	Femme avec enfant	Homme avec enfant	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Total
<b>2010</b>	<b>CUS</b>	<b>14</b>	<b>35</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>109</b>
	<b>Hors CUS</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>63</b>
	<b>%</b>							<b>100%</b>
2009	CUS	24	44	45	4	5	32	<b>154</b>
	Hors CUS	13	10	25	2	5	16	<b>71</b>
	%	16%	24%	31%	3%	4%	21%	<b>100%</b>

Nous observons une augmentation du nombre d'hommes seuls en difficultés en hors-CUS. Ils sont désormais aussi nombreux que les femmes avec enfants, habituellement majoritaires.

### Autres chiffres

Nombre de km parcourus en voiture par Marlyse sur la CUS et hors-CUS:

2010 : 6550 km

2009 : 5518 km

2008 : 7160 km

2007 : 6379 km

Comme en 2007 et 2008, la hausse du nombre de kilomètres est due à une MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) qui implique un accompagnement renforcé et donc beaucoup plus de déplacements.

Depuis 2008, les travailleurs sociaux œuvrant sur la CUS, essayent au maximum d'effectuer leurs visites soit en transports en commun, soit en vélo ou à pied en fonction du secteur géographique.

### Résultat des visites programmées

	programmés	effectifs	non aboutis	annulés ou reportés
<b>Rendez-vous à</b>	<b>711</b>	<b>523</b>	<b>113</b>	<b>75</b>



		M	C	J	M	C	J	M	C	J		ASLL	ASLL	
BD accès	32	8	7	17	5		7	3		10	27	16	11	
BD FAIE	1	0		1		0	0	0		1				
BD MJC	7	1	1	5	1		4	0		1				
BD suite refus aide financière du FSL	5	2		3	1		3	1		0	2	1	1	
BD situations déjà suivies par le passé	0										1	1		
BD ASLL demandé par FSL ou CMS ou CCAS ou propriétaire	3	2	1		2			0			6	6		
Saisine CAF	6	0	3	3	0	0	3	0		0				
Saisine CDAPL	0	0			0			0						
Enquête assignation	16	9	5	2	3		2	6		0	Enquêtes effectuées par les AS logement des UTAMS			
Enquête expulsion	0	0			0			0						
<b>Sous Total</b>	<b>70</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>12</b>		<b>19</b>	<b>10</b>		<b>12</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	
ASLL 6 mois sur orientation CMS, CCAS ou propriétaire.	2	1	1								5	5		
ASLL 6 mois accédants logement (orientés par l'association)	6	1	5											
Les suivis restants correspondent à ceux ayant débuté en 2009	31	10	18	3							21	21		
MOUS											1	1		
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>34</b>	<b>41</b>	<b>34</b>							<b>63</b>	<b>50</b>	<b>13</b>	

La durée moyenne des suivis arrêtés en 2010 (ayant pu commencer en 2009 voire en 2008) est de 10,5 mois sur la CUS pour Cindy, 5,88 mois pour Marlyse et 7,24 mois hors-CUS.

La longueur de certains suivis peut s'expliquer par le manque important d'autonomie de certains ménages mais aussi par la difficulté de réunir rapidement toutes les conditions nécessaires à une demande d'aide au maintien dans les lieux (prise en charge de la dette locative).

Nous avons constaté, cette année, la baisse du nombre d'enquêtes CAF et CDAPL à réaliser. Ces dernières sont pourtant une étape utile dans la prévention des expulsions locatives. Un revirement se fera peut-être avec la mise en place de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) en 2011. Nos interventions dépendent étroitement des « commandes » institutionnelles liées à l'évolution des lois et à leurs décrets d'application.

### **Problématiques à l'origine des difficultés locatives et/ou énergétiques (subjectif)**



2010	14	12	5	16	46	35	2	2
------	----	----	---	----	----	----	---	---

Extrait du rapport d'activité FSL 2010 (chiffres noir à ajouter)

● Situation au regard de l'emploi et des ressources des ménages au début de l'ASLL

	Salariés, dont temps partiels et/ou temporaires		Chômage indemnisé		Minima sociaux et/ou prestations familiales uniquement		Pension de retraite	
	CUS	Hors CUS	CUS	Hors CUS	CUS	Hors CUS	CUS	Hors CUS
2010	19	12	13	16	70	35	3	2

### 3.2 Remarques particulières

Nous évoquons plus haut une aide au maintien dans les lieux mais lorsque cette aide n'est pas envisageable (loyer trop cher par exemple), notre accompagnement s'oriente alors vers la recherche d'une solution de relogement. Une médiation avec le bailleur, la Préfecture, les huissiers vise à maintenir les personnes dans les lieux dans l'attente d'être relogées.

Les relogements sont parfois vécus comme une terrible épreuve pour certains ménages, notamment pour les personnes d'un certain âge, habituées depuis des dizaines d'années à leur quartier et à leur logement. Malgré les efforts que nous essayons de faire pour leur trouver un logement le plus adapté possible, les relogements se font le plus souvent dans le parc social où peu de critères choisis par les personnes peuvent être réunis, notamment lorsque ce sont des demandes de logements prioritaires (Accords Collectifs ou DALO). La question des logements situés à des étages élevés ou sans ascenseurs, pose également problèmes aux personnes âgées, celles ayant des problèmes de santé ou avec des enfants en bas âge. Nous devons souvent travailler avec les familles pour leur faire accepter des logements dans lesquels elles parviennent mal à se projeter.

L'accompagnement vers un relogement risque de devenir de plus en plus fréquent car nous constatons que l'inadéquation entre les ressources et le montant du loyer avec charges est de plus en plus marquée tant au niveau des locataires bénéficiant de prestations sociales que des personnes percevant un salaire (SMIG). Le loyer avec charges des logements sociaux n'est parfois plus adapté au budget de beaucoup de familles dont le reste à vivre devient insuffisant.

- Le poids des charges locatives dans le budget est une explication (chauffage calculé au m2 sans compteur individuel chez certains bailleurs, bâtiments mal isolés, chauffe-eau vétuste...). Le choix est difficile pour les familles entre nourrir ses enfants et payer son loyer et ses factures ou même entre payer son loyer ou ses factures d'énergie car les coupures d'électricité ou du moins les menaces sont récurrentes. Certains sont contraints de dépendre d'aides caritatives pour la nourriture et l'achat des denrées de première nécessité. Nous sommes, en effet, régulièrement amenés à solliciter les organismes caritatifs, que se soit pour des aides alimentaires ou, de plus en plus, pour aider à résorber des dettes d'énergies (avant de pouvoir solliciter un Fond d'Aide Aux Impayés d'Energie (FAIE)).
- Une autre des difficultés récurrentes rencontrées par un certain nombre de familles vient de la cohabitation plus longue des enfants au domicile familial et la difficulté de ces derniers à s'insérer professionnellement. Ceci alors qu'ils ne sont plus comptabilisés par la CAF dans le calcul des droits (Allocation logement et allocations familiales).

On peut relever que sur le parc social de certaines communes hors CUS, l'indisponibilité de logements très peu onéreux (PLAI) est souvent liée à la faible rotation des locataires dans ces logements. La taille des logements adaptée à la composition familiale des ménages d'il y a 30 ans (familles nombreuses d'ouvriers immigrés, salariés d'entreprises locales ou frontalières aujourd'hui fermées) n'est plus cohérente avec les familles d'aujourd'hui. En hors CUS, les logements T4/5 se louent difficilement alors qu'il manque de T2, notamment pour les personnes d'un certain âge (décohabitation des enfants et/ou décès du conjoint).

Beaucoup de personnes peinent à comprendre l'utilité d'un ASLL lorsqu'aucune demande d'aide financière n'est possible. Il est vrai que dans certaines situations, faire un budget quand il n'y a pas ou trop peu d'argent paraît accessoire tout comme négocier des plans d'apurement avec les différents créanciers. On travaille souvent dans l'urgence alors que les procédures ASLL et les dossiers prennent du temps.

Nous avons été mandatées une nouvelle fois pour une MOUS à MERTZWILLER. Une évolution positive fort remarquable a été constatée dans la collaboration de la famille, connue comme difficile. En effet, il y avait, au départ, beaucoup d'aprioris des porteurs du projet concernant cette famille de nomades sédentarisés et sa capacité à s'adapter au nouveau logement proposé (maison). La famille logeait jusque là dans un mobil-home et avait posé beaucoup de problèmes sur la Commune et alentours. Il reste cependant encore beaucoup de travail à réaliser auprès de cette famille pour qu'elle intègre le paiement régulier des charges afférentes au logement.

#### **4. CONCLUSION**

Bien que l'accompagnement social FSL soit spécifique à la problématique logement en direction des ménages défavorisés, nous sommes souvent confrontés à des situations où s'entremêlent de nombreuses difficultés, notamment à caractère psychologique face auxquelles nous demeurons malheureusement trop souvent désemparées. C'est dans les contextes de difficultés multiples que s'inscrit l'importance de la collaboration et du partenariat avec les différents acteurs sociaux et médico-sociaux afin de pouvoir résoudre au mieux les situations défavorables de ces ménages et de traiter le plus en amont possible les difficultés de logement. Le travail d'accompagnement ne peut aller au-delà du rythme des personnes.

Il est difficile de comptabiliser le nombre de ménages « sauvés » de l'expulsion mais nous pouvons dire que la grande majorité des dossiers de maintien dans le logement ou de relogement de ménage trouve une issue favorable même si cela met plus ou moins longtemps selon les situations.

Nous tentons de semer des graines mais elles ne semblent pas tomber dans de la terre fertile, mais dans de la terre aride (personnes fortement déstructurées dont certaines ont subi de graves difficultés dans leur enfance), ce qui ne leur permet pas de croître normalement et beaucoup de nos usagers vivent « malgré eux ». Au travers de la problématique logement, nous tentons donc de viser un mieux être de la personne ou du groupe familial.

M. Staub, C. Weber, J. Quirin, S. Fumat  
et M. Michot